

**Madame La Ministre Nicole BELLOUBET**  
13, PLACE VENDÔME  
75042 PARIS- CEDEX 01.

*Robiac Rochessadoule le 15 janvier 2018*

**Madame la Ministre.**

Je me permets de vous apprendre, que je suis titulaire du brevet d'invention N° 95-02285 déposé en 1995 et validé en 1998 par INPI, a été plagié lors d'un marché public de 2001 par l'état français et ses sous traitants, qui sont SIG SAUER et RIVOLIER.

Je partage l'analyse de **Monsieur BABAZ**, sur le fait que dans notre pays, les inventeurs salariés, ou indépendants sont taillables et corvéables à merci. Déjà une première expérience vécue dans les années 80 chez mon employeur ou j'avais permis une économie annuelle de 80 MF, qui avait été récompensée par une prime exceptionnelle de 2500 F dont 500 F imposables à 25 % .

Le brevet d'invention plagié concernait la traçabilité des armes et notamment les armes à feu. J'avais été contacté par le ministère de l'intérieur qui souhaitait en savoir plus sur les tenants et aboutissants de cette innovation afin de voir ce qu'il serait intéressant de proposer.

Définition de la revendication et du processus de l'innovation brevetée. Il suffit de mettre en place, dans un endroit non visible extérieurement, un composant nommé transpondeur RFID à lecture/écriture de la taille d'une pierre à briquet. Ce transpondeur est doté d'une grande capacité mémoire non volatile et d'un matricule inviolable. On converse à distance avec lui à l'aide d'un émetteur récepteur portable qui fonctionne sur une fréquence autorisée selon la loi. Dans le cadre de traçabiliser une arme, vous entrez les matricules de l'arme avec tous les détails de calibres de modèles, de fournisseurs, de propriétaires successifs et leur identité ses autorisations avec l'émetteur/récepteur dans le transpondeur RFID et vous transmettez toutes infos aux autorités de gestion des armes ainsi que les mises à jour.

En 2001 lors du marché de nouvelle dotation des armes pour forces de l'ordre ce procédé a été employé à mon insu. Un ami travaillant quelquefois pour les services de l'état m'en a informé » je le cite : j'ai attiré l'attention sur le fait que cette innovation était protégée, on m'a répondu, rien à foutre « .Je me suis informé via le député de ma circonscription puis un autre député qui devait devenir ministre des armées mais la s'arrêtent tout échange d'informations ou des mensonges ou des promesses qui sont restées en l'état.

J'ai saisi le tribunal administratif avec des documents à charge contre MM Guéant Sarkozy, Morin et MME A Marie et la SOFREMI. Cette juridiction comme je m'y attendais m'a débouté parce que le dossier est classé « secret défense » et qu'une expertise m'est refusée. Cependant des mensonges et confusions des ministres en exercice et sous traitants n'ont pas été exploités. On m'oppose un brevet allemand des années 80 qui vu sa conception ne peut être viable sur une arme de poing et a fortiori avec une connexion électrique alors que ce que j'ai découvert dans l'arme qu'un fonctionnaire honnête avait bien voulu me montrer un transpondeur RFID . A noter en passant que j'avais exposé cette innovation a plusieurs salons notamment celui IWA à Nuremberg. Pourquoi est ce que Rivolier et Sig Sauer ne se sont pas manifestés à cette époque pour dire « Sop votre

brevet n'est pas valable » et aussi le ministère de la défense lors de sa validation définitive en 1998 ?

Il en été ainsi au TGI de Paris puis en appel et en cassation des documents non présentés par ma défense, que j'accuse de trahison ou des documents ont été surchargés, déclarés illisibles. Et a le refus de mon avocat de faire citer le témoin oculaire de cette prévarication. Cette odyssee a duré jusque en 2014.

J'avais mis sur pied deux entreprises qui n'ont pas pu fonctionner, j'ai du subir l'acharnement d'huissiers qui me réclamaient des sommes jusqu'à 1989 pour une affaire démarrée en 2006 . Autre huissier qui démarre l'affaire puis est déssaisi et qui ne veut pas me rembourser ce que j'avais payé. Obligé d'aller en justice pour avoir raison , avec bien entendu des frais pour « ma pomme ». Enfin au bord de la ruine, un notaire m'apprend que je suis décédé. Il s'agissait d'une erreur matérielle concoctée pour que je ne puisse plus toucher mes pensions. Et le plus difficile dans cette histoire c'est de prouver que vous êtes vivant . Cela aurait pu demander plusieurs années et pendant ce temps il m'aurait fallu vivre et rembourser toutes les pensions perçues.

Cette aventure citoyenne m'a coûté de 1995 à 2014 la bagatelle tout compris de 660 KEuros . Les études, les achats, les voyages, les deux SARL, et pertes exploitation. A cette époque il y avait selon les douanes plus de 12 millions d'armes à feu chez les particuliers. Je ne vous parle pas de la santé morale, des envies de brutalités lorsque j'entendais aux infos ou lisait dans la presse les mots comme « démocratie, vérité, républiques exemplaire et irréprochable, justice ». Je ne m'étends sur la surveillance du téléphone, les menaces téléphoniques avec des voix étrangères, les maux de tête occasionnés par les technologies qui ne me permettaient plus de jouir de la télévision. Client du fournisseur d'accès à internet BOUYGUES, ma ligne a été écrasée et la panne a duré presque 3 mois.

Voilà Madame la Ministre j'ai fait le tour des bienfaits que la République Française m'a octroyés. Lorsque j'ai entendu les vœux du Président Macron à propos de ce que chaque citoyen est en devoir d'accomplir chaque jour je me suis dit que j'avais au moins 250 ans de citoyenneté exemplaire. En conclusion Madame la Ministre je souhaite vraiment que ce gouvernement éradique la corruption endémique, afin que la France ne se trouve plus au 23ème rang des nations les moins corrompues.

Dans l'espoir d'une réponse Madame la Ministre je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération citoyenne.

Pièces jointes 44.

Jean Claude Lethiais.

36 Chantepedrix.  
30160 Robiac Rochessadoule.